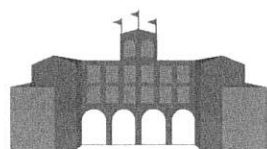


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Lorena MATEO
☎ 04.90.28.18.37
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2024-05/94

MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : VÉRIFICATION DES APPAREILS DE LEVAGE ET DES MACHINES DANGEREUSES POUR LA VILLE DE VALREAS

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat pour la vérification des appareils de levage et des machines dangereuses pour les besoins de la ville de Valréas ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de devis a été envoyée aux entreprises BUREAU VERITAS à AVIGNON (84000), MIDEL CONTROLES à ORANGE (84100), QUALICONSULT à AVIGNON (84140), APAVE à AVIGNON (84140) et ALPES CONTROLES à AVIGNON (84000) par courriel le 15 mai 2024 indiquant comme date limite de réception des offres le 29 mai 2024 à 12 h 00 ;

CONSIDÉRANT le prix comme critère unique de sélection des offres ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise MIDEL CONTRÔLES, sise 1389, la Bonamourde à ORANGE (84100) est apparue économiquement la plus avantageuse et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

REÇU EN PREFECTURE

le 31/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20240531-DEC_2024_05

DÉCIDE

Article 1^{er} : le marché de prestation de service relatif à la vérification des appareils de levage et machines dangereuses pour les besoins de la ville de Valréas est conclu avec l'entreprise MIDEL CONTROLES, sise 1389, La Bonamourde à ORANGE (84100). La durée du marché est d'un an reconductible tacitement trois fois un an.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 6188 du budget communal, pour un montant de 744.40 € HT, soit un total de 893.28 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision

Fait à Valréas, le 31 mai 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 31 MAI 2024
de la publication sur le site internet de la Ville, le 31 MAI 2024